

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES**  
**COMMUNE DE LA GRANDE MOTTE Département de l'Hérault**  
Procédure de sélection préalable pour l'occupation du domaine public communal  
Ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017

## **1. Objet de la consultation**

La Commune de La Grande Motte organise une procédure de publicité et de sélection préalable en vue de la délivrance d'une ou plusieurs **autorisations d'occupation temporaire du domaine public (AOT)** permettant l'exercice, à titre indépendant, d'une activité d'enseignement du golf sur les installations du **Golf International de La Grande Motte**, à compter du **1er septembre 2026**. Les titulaires exerceront leur activité sous leur entière responsabilité, pour leur propre compte et auprès de leur propre clientèle, dans le respect des dispositions de la convention d'occupation, du règlement intérieur du Golf et des impératifs de fonctionnement de l'établissement.

## **2. Cadre juridique**

La présente procédure est organisée conformément aux dispositions de l'article **L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)**.

Elle ne constitue : ni un marché public ; ni une concession de service ; ni une délégation de service public ; ni un recrutement de personnel.

Elle a exclusivement pour objet la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public.

## **3. Objet de l'autorisation**

L'autorisation permettra au titulaire d'exercer une activité indépendante d'enseignement du golf sur les installations du Golf International de La Grande Motte dans les conditions définies par la convention d'occupation temporaire.

L'autorisation est délivrée :

- À titre personnel ;
- À titre précaire et révocable ;
- Sans exclusivité ;
- Sans constitution de droits réels.

La Commune se réserve la possibilité de délivrer plusieurs autorisations.

## **4. Durée**

Les autorisations seront délivrées pour une durée de **soixante (60) mois** à compter du **1er septembre 2026**.

## **5. Conditions de participation**

Peuvent présenter leur candidature les enseignants de golf exerçant à titre indépendant et remplissant notamment les conditions suivantes :

- Être titulaire des diplômes permettant l'enseignement du golf contre rémunération ;
- Être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ;
- Être régulièrement immatriculé (SIRET) ;
- Être à jour de ses obligations sociales et fiscales ;
- Être couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Disposer des capacités professionnelles nécessaires à l'exercice de l'activité.

**6. Modalités de la consultation :** Le dossier de consultation avec les modalités de remise et d'analyse des candidatures peut être :

- Soit retiré par les candidats à l'adresse suivante : Mairie de La Grande Motte, Service Gestion du Domaine Public -Tél.04.67.29.03.01
- Soit demandé par mail : [gestiondesdomaines@lagrandemotte.fr](mailto:gestiondesdomaines@lagrandemotte.fr)

Le dossier de consultation comprend :

- L'Avis d'appel à candidatures ;
- Le règlement de la consultation + annexe (dossier de candidature) ;
- Le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public.

## **7. Modalités de remise des candidatures**

Les offres de candidature devront parvenir sous pli cacheté et anonyme, ne comportant que la mention de la consultation, au plus tard le :

**Lundi 17 août 2026 à 12 h 00.**

À l'adresse suivante :

**Mairie de La Grande Motte**  
Service Gestion du Domaine Public  
Place du 1er octobre 1974  
34280 LA GRANDE MOTTE

Les candidatures pourront être :

- Déposées contre récépissé ;
- Adressées par courrier.

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai pourra être déclaré irrecevable.

## **8. Renseignements complémentaires**

Les renseignements relatifs à la présente consultation peuvent être obtenus auprès de :

**Monsieur le Directeur du Golf International de La Grande Motte**

Golf de la Grande Motte

Téléphone : **04 67 56 05 00**

Courriel : [Golf@lagrandemotte.fr](mailto:Golf@lagrandemotte.fr)

## **10. Publicité**

Le présent avis fait l'objet d'une publicité sur :

- Le site internet de la Commune de La Grande Motte ;

## **11. Date d'envoi de l'avis**

Le présent avis est publié à compter du :

**Jeudi 16 juillet 2026**